

DECISION N° 204-2024

Portant cession de deux anciennes échelles de rayonnage pour bibliothèque

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°65-2024 du Conseil Municipal en date 25 septembre 2024, portant validation du contrat cadre avec la société Agorastore ;

Considérant la volonté de la ville de Bernay de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en redonnant une seconde vie à ces matériels réformés tout en optimisant ses espaces de stockage,
La ville de Bernay souhaite mettre en vente deux anciennes échelles de rayonnage amovibles pour bibliothèque ;

Considérant la mise en vente de départ des deux échelles à 40€ chacune ;
Considérant que les échelles sont vendues en l'état ;

DECIDE :

De valider la vente des anciennes échelles comme suit :

Nom Prénom	Nbre d'échelle de rayonnage	Mise à prix	Enchère finale TTC
BARRE Nicolas	1	40€	243€
BERARD Brice – société La Boutique	1	40€	895€

D'indiquer que la cession sera effective à la suite du paiement des échelles par les acheteurs.

signé électroniquement le 01/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

